Budget 2020 Allocution de Daniel Senesael, Député-Bourgmestre Leers-Nord, le 28 octobre 2019

<u>Une équation équilibrée : développement durable et augmentation de l'emploi</u>

I. Introduction

La présentation du budget constitue un moment essentiel qui revêt une importance capitale dans la vie estaimpuisienne. C'est en effet l'occasion pour la majorité en place de faire part à la population et aux élus de l'état des finances locales et d'indiquer les dépenses qui seront engagées afin de réaliser les projets qui verront le jour durant l'année à venir ainsi que la manière dont ils seront financés. Cette responsabilité qui nous incombe, j'entends m'en acquitter en toute objectivité, en évitant le caractère partisan.

Pour débuter cet exercice, je vais m'atteler à décrire les difficultés auxquelles notre commune, à l'instar de beaucoup d'autres, est confrontée. Vous le savez, et cela vaut pour la plupart des pouvoirs locaux et administrations publiques, les moyens financiers disponibles s'amenuisent d'année en année. C'est presque devenu une mauvaise rengaine. Ainsi, outre un contexte socio-économique peu porteur, nous avons à subir encore et toujours la mise en œuvre de réformes venant grever tant nos sources de financement que nos dépenses. Pensons notamment à l'implémentation des zones de secours, au tax-shif ou encore à la réforme des pensions où les cotisations patronales sont passées de 20 à 41,5 % (avec cependant une réduction de 7,5). Ce dernier point est d'autant plus problématique vu que les décisions prises dernièrement par le Gouvernement en ce qui concerne la cotisation de responsabilisation (l'augmentation drastique de son coefficient et la modification du délai de paiement) fragilisent encore davantage la trésorerie des villes et communes sous plan de gestion. Notre marge de manœuvre se voit par ailleurs limitée par des engagements de retour à l'équilibre pris solidairement par l'ensemble des niveaux de pouvoir du pays dans le cadre du Pacte de stabilité budgétaire. Là où le bât blesse, c'est que l'Etat fédéral prend des décisions qui impactent les pouvoirs locaux sans respecter en contrepartie le principe de neutralité financière des décisions prises.

Quelques exemples parlant :

- En matière de sécurité, qu'il s'agisse des zones de police ou de secours, la dotation fédérale est fixe et toutes les missions et normes nouvelles sont à charge des communes. C'est ainsi que nous devons assumer les charges liées aux zones de police et aux services d'incendie et zones de secours qui représentent respectivement des montants de 870.577 € (soit une augmentation de près de 117.000 € par rapport à 2018) et 646.031 € (soit une augmentation de plus de 120.000 € par rapport à 2018).

- La limitation des allocations d'insertion pour les chômeurs de longue durée qui depuis 2015, et à la suite des mesures gouvernementales pour réformer le dispositif des allocations de chômage (mesures d'exclusion des chômeurs de longue durée et dégressivité des allocations) ont pour conséquence d'augmenter sensiblement les dépenses en matière d'aide sociale assurées par les CPAS. Cela se traduit par une quote-part communale dans le budget du CPAS qui atteint 836.300 €.

Cette altération de nos ressources, effective et même anticipée, mais en tous les cas progressive et continue, nous invite à réfléchir davantage encore à l'opportunité de chacune de nos dépenses. Il s'agit d'un travail constant, de réglage fin des dossiers et des équipes qui nous permet aujourd'hui de gérer, de manière précise et exigeante, le développement de nos projets et l'utilisation de nos ressources. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, ce second budget de la présente mandature que nous vous présentons est le résultat de réflexions sérieuses et de compromis indispensables pour respecter nos priorités budgétaires à savoir fournir des services de qualité à nos concitoyens, améliorer notre empreinte carbone, honorer nos engagements financiers, diminuer le poids de notre dette, le tout en maintenant l'emploi.

I. Dépenses ordinaires

A. Objectifs à atteindre

1. <u>Personnel</u>

Les dépenses du personnel représentent à Estaimpuis 6.651.316 € soit 47%, avec une augmentation de près de 514.000 € par rapport au compte 2018 qui s'explique de plusieurs manières :

- a) 2 % d'indexation des salaires;
- b) plusieurs engagements à savoir un mécanicien, un chauffagiste, un conseiller en prévention, un coordinateur pédagogique, un éducateur pour les écoles, deux agents pour la crèche, un mi-temps supplémentaire à la population et un agent à l'animation, une diététicienne à mi-temps;
- c) le maintien de 2 éco-cantonniers supplémentaires qui seront en fonction toute l'année ;
- d) et, last but not least, à partir du 1^{er} janvier 2020, tous les membres du personnel qui ont plus de 60 ans pourront à leur demande, quel que soit leur statut et indépendamment du caractère pénible ou non de leur emploi, bénéficier d'un aménagement de fin de carrière qui consiste en une diminution du temps de travail à 32h/semaine avec maintien de leur rémunération et sans impact sur leur pension future. Afin de ne pas nuire à la qualité des services, des embauches compensatoires correspondant au temps de travail presté en moins dans ce cadre, seront évidemment prévues.

2. Fonctionnement

En 2018, le poste fonctionnement représentait à Estaimpuis 15 % et en 2019 17 %. Une augmentation qui se situait au niveau des frais de fonctionnement pour les écoles et en éducation populaire et arts. Pour 2020, ce poste s'élève à 16 % du total des dépenses. Cette diminution de la part des dépenses liées au fonctionnement est le résultat de la volonté du Collège communal de maîtriser au mieux cette fonction en réalisant des économies calculées, rentables et efficientes sur le plan économique. L'investissement massif dans le photovoltaïque que nous avons consenti contribue de façon non-négligeable à la diminution de ce poste, ce dont nous pouvons nous réjouir.

3. Transfert

Les dépenses de transfert s'élevaient en 2018 à 3.095.571 € et pour 2019 à 3.239.133 €. Pour 2020, le montant consacré aux transferts est en augmentation d'un peu moins de 120.000 € dont l'explication provient principalement de l'augmentation des charges liées aux zones de police et aux services d'incendie et zones de secours.

4. Dette

Pour cette année budgétaire, le recours à l'emprunt est réduit à son minimum, le financement de l'extraordinaire se faisant essentiellement par des prélèvements sur le fonds de réserve. Pour la fin de la législature précédente, nous nous étions fixé comme objectif de réduire la part de la dette à 15 %, objectif que nous avions largement atteint. Pour cette nouvelle mandature, nous souhaitons poursuivre cette marche vers l'assainissement, ce qui se traduit dans les chiffres puisqu'en 2018 notre dette s'élevait à 13,46 % et qu'elle ne s'élèvera plus qu'à 12,68 % en 2020. L'objectif ambitieux à atteindre en 2024 est une dette avoisinant les 10 %.

B. Tendance

Le budget 2019 après MB3 se solde par un montant de dépenses de 16.727.000 € alors que le budget de 2020 soumis à votre vote ce jour présente 14.466.000 € de dépenses avec une ponction de prélèvement de **440.000** € vers l'extraordinaire. A noter que le fonds de réserve à l'ordinaire s'élève à présent à un peu plus de 1.273.000 €, nous laissant de la sorte une belle marge pour faire face à d'éventuelles difficultés futures.

II. Recettes ordinaires

Les recettes communales ont une fois de plus fait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Dans cette matière, nous pouvons relever deux éléments :

- une diminution de près de 21.000 € du précompte immobilier par rapport à 2019 ;
- une forte diminution des recettes des dividendes de l'IEG de près d'1.000.000 €

Malgré ces éléments, avec un montant de 14.610.495 € de recettes, nous parvenons à dégager un excédent de plus de 144.000 €. A cet égard, soulignons la contribution du Fonds des communes de 4.250.805 € qui correspond à 29 % du total des recettes soit une augmentation de 2% par rapport à 2018. Une contribution largement supérieure par rapport à la moyenne du cluster et de la région qui s'explique notamment par notre politique volontariste en matière de logements publics qui est récompensée, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter ;

I. Prélèvement Extraordinaire

Dans ce budget 2020 que nous vous présentons, nous prélevons, je l'ai dit un montant de 440.000 € du budget ordinaire pour permettre cette année encore les investissements au service extraordinaire. Et une fois de plus, les investissements consentis pour un montant avoisinant le million d'euros au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens seront nombreux, variés et judicieux faisant de la sorte écho à cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry qui nous dit que "Un pessimiste fait de ses occasions des difficultés, et un optimiste fait de ses difficultés des occasions."

Ainsi, dans le cadre du PCDR, nous poursuivrons les démarches pour la construction de cinq logements pour personnes âgées à Saint-Léger et la création d'une Maison de l'entité à Estaimbourg et initierons le projet de création d'un atelier rural à Estaimbourg ;

Dans le domaine du logement, nous réaménagerons l'appartement au Contour de l'Eglise à Estaimpuis au-dessus du bureau de la Directrice et nous construirons des logements pour jeunes à Estaimpuis ;

En matière de sécurité, nous réaliserons des travaux de rénovation au Commissariat de proximité;

En ce qui concerne l'environnement, nous consentirons une série d'investissements dans divers domaines. Cela se traduit par l'installation d'une station d'épuration autonome au Chalet ainsi que 16 poubelles complémentaires au sein du Parc d'Estaimbourg ou encore par le renouvellement progressif du parc d'éclairage de l'entité par des lampes LED, l'aménagement d'un éclairage dynamique le long du Canal et l'acquisition d'un camion pour le nettoyage de nos trottoirs, filets d'eau et autres éléments de voirie ;

Pour ce qui est de nos routes, nous poursuivrons le programme de réfection des voiries, en particulier la Rue de la Frontière qui sera rénovée de fond en comble pour un montant de près de 700.000 €, sans oublier la réfection des trottoirs dans les Cités des Heures-Claires ;

L'enseignement ne sera pas en reste puisque nous investirons dans la rénovation du bâtiment de La Redoute et l'acquisition de matériel pour l'ouverture de notre école secondaire prévue à la rentrée 2020-2021. Nous remplacerons en outre la chaufferie ainsi que le mur de plaques en

béton à l'école d'Evregnies et nous commencerons la construction de l'extension de l'école maternelle à Estaimpuis ;

Une part de ce budget sera consacrée au sport avec en point d'orgue la construction d'un nouveau complexe pour le football de Néchin ;

Enfin, pour le confort de nos ouvriers et employés, l'acquisition d'un nouveau véhicule, d'un camion balayeur et de divers équipements et outils pour le Hall technique ont été prévus. Par ailleurs, il sera procédé au remplacement d'une partie du parc informatique au bénéfice des ouvriers et employés de l'administration communale;

I. Conclusion

Chers Collègues,

Comme vous avez pu le constater, le budget ambitieux et équilibré que nous vous avons présenté s'inscrit dans le contexte toujours difficile que traversent l'ensemble des pouvoirs locaux de notre pays. Mais comme a pu l'écrire Pierre de Coubertin : « Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès ». Ainsi, malgré les difficultés, la volonté politique qui nous a guidés dans l'élaboration de ce budget à l'équilibre a été d'inscrire dans la même équation développement durable et l'augmentation de l'emploi. Une équation qui nous permet de garantir et améliorer cette année encore la qualité du service public par l'augmentation du volume de l'emploi tout en restant ambitieux en ce qui concerne les investissements consentis notamment en terme de développement durable, le tout, en épargnant le portefeuille des Estaimpuisiennes et Estaimpuisiens et en maintenant notre dette sous contrôle.

Cette équation budgétaire pour notre commune en 2020 et les années suivantes permet d'envisager l'avenir avec une sérénité attentive, résolue et sans défaillances. Ceci dit, il conviendra de maintenir une attention de tous les instants afin de pouvoir garantir une mandature sereine et éviter de la sorte tout dérapage qui pourrait être préjudiciable à nos concitoyens. Cela, pour garantir encore et toujours le bien-vivre au sein de notre entité qui Vit, sans que personne ne soit laissé sur le bord du chemin. Dans cette optique, je compte évidemment sur l'implication constante de l'ensemble des membres du Conseil communal car comme l'a dit Henry Ford : « se réunir est un début, rester est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».